

# SE<sub>R</sub> Infolettre



Volume 382  
mars 2015  
Tél: 450-465-2523  
Fax: 450-465-8384  
[rtu-ser@rtu-ser.ca](mailto:rtu-ser@rtu-ser.ca)  
APEQ 800-361-9870

- ◇ Étudier, défendre et développer les intérêts économiques professionnels et sociaux des membres.
- ◇ Promouvoir la recherche et l'innovation en éducation

La dernière montée est en vue et j'espère que tout le monde est revenu bien reposé de notre semaine de relâche, qui semble déjà tellement loin! Le printemps est arrivé!! (?) Avec le fond de l'air qui se réchauffe, on pourra aller dehors un peu plus facilement!!!

## RETRAITE PROGRESSIVE

Les demandes pour entamer une retraite progressive doivent être envoyées pour le 1<sup>er</sup> avril, soit très bientôt.

## MUTATIONS

Est-ce que les enseignants peuvent changer d'école?

1. Oui, en remettant à la direction des Ressources humaines une demande de mutation volontaire vers l'école souhaitée. Les demandes peuvent être faites en tout temps, mais de préférence avant le 15 avril.
2. Oui aussi, en échangeant temporairement son affectation avec celle d'un autre enseignant. Sur approbation des gestionnaires des deux écoles concernées et des Ressources humaines, deux enseignants peuvent changer de place pour une période d'un an, après quoi chacun reprend son poste dans son école. Ces demandes doivent être déposées après le 1<sup>er</sup> juin.

## CLASSES COMBINÉES

Cette année, la somme allouée à chaque classe est de 534 \$. Assurez-vous de respecter les dates limites! Il y a 37 groupes concernés cette année. L'argent devrait déjà être dans les écoles, effectuez vos achats avant la fin juin.

## PROCÈS-VERBAUX

Pensez à envoyer un exemplaire des procès-verbaux des réunions du conseil d'école et du comité pour les élèves ayant des besoins particuliers à votre syndicat ainsi qu'à la commission scolaire.

## ACTIONS

Lors de la dernière réunion du conseil des commissaires, le 17 mars dernier, nous avons présenté aux commissaires notre thermomètre des tâches! Nous voulons les garder informés du fait que nous travaillons tellement plus que ce qu'ils pensent. Et nous continuerons à le leur rappeler. En accord avec notre programme de solidarité, notre prochaine action concerne les autocollants pour les fenêtres. Assurez-vous de les placer dans les fenêtres de vos classes vendredi matin, puis sur celles de vos voitures. Chaque geste nous garde sous les projecteurs! Nous voulons avoir le soutien du public! Restez à l'affût des prochaines actions: des courriels vous seront envoyés avec des fichiers à imprimer. De plus, vous devriez avoir reçu des affiches Les Extraordinaires dans chacune des écoles : affichez-les partout, annoncez notre dévouement constant!!!

## **ENSEIGNANTS EXCÉDENTAIRES**

Une danse du printemps bien particulière débutera bientôt : la commission scolaire s'apprête à déterminer le nombre d'enseignants surnuméraires, s'il y a lieu. Les dates à retenir sont :

- Avant le 30 avril de chaque année, l'administration scolaire établit ses besoins en personnel enseignant et, en cas d'excédent de personnel, tente de réaffecter ces enseignants au sein de l'école, en fonction de leur ancienneté, catégorie et sous-catégorie. Suivant cet exercice, si des enseignants sont toujours en excédent des besoins, l'école les prévient, par écrit, qu'ils pourraient être mutés dans une autre école. Dans chaque école, la commission scolaire affiche la liste des postes vacants des autres écoles. Au cours des cinq jours ouvrables suivants, les enseignants surnuméraires doivent prévenir leur administration scolaire du choix qu'ils font (en fonction des postes affichés), en remplissant le formulaire approprié dans l'Annexe F (5-21.16a), disponible dans toutes les écoles.
- Avant le 18 mai, la commission scolaire assigne les postes vacants aux enseignants surnuméraires, suivant l'ancienneté et la catégorie.
- Avant le 1er juin, la commission scolaire envoie un avis écrit aux enseignants qui ont été mutés à une autre école. Les enseignants ayant leur permanence mais qui n'obtiennent pas de nouvelle affectation sont placés sur la liste du personnel excédentaire. Les enseignants non réaffectés et qui n'ont pas leur permanence sont non-rengagés.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La réunion du mois d'avril se tiendra le 21, et non le 22, car nous accueillerons un conférencier de l'APEQ; il viendra nous expliquer les répercussions des changements aux pensions, si les offres du gouvernement devaient être acceptées. Même heure, même place, mais une date différente! Un rappel sera envoyé.

Enfin, n'oubliez pas de regarder notre site web, on ne sait jamais ce que vous pourriez y découvrir!!!

[www.rtu-ser.ca](http://www.rtu-ser.ca)

**Steven LeSueur**  
**Président, Syndicat des enseignants de Riverside**